

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 28 mars 2019

Objet : CanadaGAP publie la version 7.2 du Guide de gestion du programme

La version 7.2 du *Guide de gestion du programme CanadaGAP* a été publiée pour la saison 2019, et sera en vigueur à partir du 1^{er} avril. Le volet 3, qui décrit en détail le fonctionnement du programme de certification, est maintenant disponible sur le site Web CanadaGAP sur le dernier onglet de la page 'Obtenir la certification'. Choisissez le dernier item intitulé « Guide de gestion du programme ».

Changements de la certification de groupe

Les participants au programme CanadaGAP qui sont inscrits à la certification de groupe (**option B**) devraient noter les changements qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2019. Ces changements sont requis par CanadaGAP afin de maintenir sa reconnaissance de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI) pour l'option B. Prenez note des sections suivantes révisées dans l'annexe III.1 :

- Section 2.2.1 (d)
- Section 2.5 (a)
- Section 5.2.1 (b)
- Section 5.2.2.1
- Section 5.2.3
- Section 6.1 (c)

Un document de révisions est disponible sur demande auprès du bureau CanadaGAP.

Les groupes inscrits soit à l'**option B** ou l'**option A3** devraient aussi noter que la section 4.2.1.1 (vii) deviendra **OBLIGATOIRE à partir du 1^{er} avril 2020**. Les groupes devraient préparer leurs auditeurs internes afin de compléter la formation et l'évaluation requise.

Rapport des mesures correctives pour 2019

Veillez noter que le rapport des mesures correctives de CanadaGAP a été mis à jour à la version 7.2 pour 2019. Vous pouvez [accéder ce document à partir du menu 'Outils'](#) sur le site Web de CanadaGAP à www.canadagap.ca.

La procédure associée au suivi des mesures correctives demeure inchangée pour 2019 et peut être téléchargée à partir de la page 'Auditeurs' à <https://www.canadagap.ca/fr/program/auditors/>.

Si vous avez des questions, communiquez avec le bureau de CanadaGAP en composant le 613-829-4711 ou en écrivant à info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.